

+ 48 heures depuis 2019

Légère hausse de la durée annuelle du travail dans la fonction publique

En 2023, les fonctionnaires (hors enseignants) ont travaillé 1 634 heures, soit un peu moins que les salariés du secteur privé (1 695 heures)



© Freepik



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

En 2023, la durée annuelle du travail à temps complet dans la fonction publique était en moyenne de 1 634 heures en excluant les enseignants, et de 1 582 heures en les incluant. Elle était de 1 695 heures pour les salariés du secteur privé.



Le nouvel Economiste
Economie Politique
 Affaires publiques & économie sociale
 La newsletter mensuelle
 des affaires publiques & de l'économie sociale
 S'inscrire
 (Abonnement gratuit)

Depuis 2006, la durée annuelle du travail à temps complet des salariés du secteur privé est assez stable, autour de 1 700 heures, si on excepte les années 2020 et 2021. Celle des fonctionnaires a légèrement augmenté au cours des dernières années, de 1 586 heures en 2019 à 1 634 heures en 2023 (hors enseignants). Elle est ainsi passée au-dessus de la durée légale (1 607 heures).

La loi de transformation de la fonction publique de 2019 prévoyait une harmonisation des autorisations d'absence pour raison familiale et la suppression des régimes dérogatoires à la durée légale du travail existants dans la fonction publique territoriale, mais aussi dans certains services de l'État. La hausse de la durée du travail depuis 2019 est probablement une conséquence de cette loi, même si des rapports de la Cour des comptes ont montré que des régimes dérogatoires subsistaient sous d'autres formes dans les collectivités locales.

Les données plus précises qui suivent sur la durée annuelle du travail ne sont disponibles que pour les fonctionnaires hors enseignants.

Plus de RTT dans le public que dans le privé

La durée hebdomadaire habituelle des fonctionnaires en 2023 était en moyenne identique à celle des salariés du secteur privé (39,0 heures). Elle était plus élevée dans la fonction publique d'État et un peu plus faible dans les deux autres fonctions publiques (territoriale et hospitalière).

Les agents de la fonction publique d'État ont pris en moyenne 37 jours de congé et de RTT en 2023, les fonctionnaires territoriaux 30 jours et les fonctionnaires hospitaliers 27 jours, contre 26 jours pour les salariés du secteur privé. Les jours de congé et de RTT étaient donc plus nombreux dans les fonctions publiques que dans le secteur privé. S'agissant de l'État, ce sont pour une bonne part des jours de RTT qui compensent une durée hebdomadaire habituelle plus élevée que dans le secteur privé.

■ Dans la fonction publique d'État, des jours de RTT compensent une durée hebdomadaire habituelle plus élevée que dans le secteur privé.

Certaines formes atypiques d'organisation du travail étaient plus fréquentes dans le secteur public que dans le secteur privé (31 % contre 18 % pour le travail le dimanche, et 33 % contre

26 % pour le travail en soirée, par exemple). Le télétravail concernait une part plus faible des salariés dans le public (16 %) que dans le privé (23 %).

Le nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé dans l'année était de 12,0 dans la fonction publique en 2023 (8,4 pour l'État, 14,7 pour les fonctionnaires territoriaux et 14,0 pour les fonctionnaires hospitaliers) et de 10,3 dans le secteur privé.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

[S'inscrire à la newsletter Économie Politique](#)

A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 03/02/2025

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter](#).